



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/MAPAT/2014-682</p> <p>20/08/2014</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/01/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 11

Objet : note de service relative au dispositif national d'appui TUTAC à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et directeurs de centres d'un EPL contractuels pour l'année scolaire 2014-2015.

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole

Inspection de l'enseignement agricole

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2014.

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et directeurs de centres, contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels, vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

1. Le personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC concerne :

1. tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État et les agents contractuels sur budget d'établissement) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;
2. tous les Ingénieurs Agriculture Environnement (IAE) affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sur des fonctions d'enseignement ;
3. tous les directeurs contractuels de CFA et de CFPPA recrutés en 2014 ;
4. tous les directeurs contractuels d'exploitation agricole (DEA) et les directeurs contractuels d'atelier technologique (DAT) recrutés en 2014 ;
5. tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus recrutés tardivement au cours de l'année scolaire 2013-2014 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif en 2013 ;
6. tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole ;
7. les contractuels recrutés avant septembre 2014 et enseignant une autre discipline à la rentrée 2013 ou 2014 ;
8. tous les enseignants et formateurs du Lycée du Grand Blottereau.

Ce dispositif **ne concerne pas** les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'Education nationale, les professeurs stagiaires et les emplois d'avenir professeur.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2014 se déroulera tout au long de l'année scolaire.

2. Le contexte du dispositif et l'inscription dans le dispositif TUTAC

Conformément à la note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur <http://chlorofil.fr/> espace « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Textes généraux » puis « Gestion des personnels des établissements public de l'EA » puis « Gestion des services » et enfin « Tous personnels »), il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont également concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction, les personnes ressources en informatique, en documentation..., et le responsable local de formation (RLF) de l'EPL ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
 - au niveau régional : le délégué régional à la formation continue des personnels (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DOM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),

- au niveau national : Agrosup Dijon/Eduter/CNPR et la Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales (MAPAT) de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), notamment dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte trois phases :

- 1. la demande de création de l'agent dans SAFO, dès son arrivée dans l'établissement, (Cf. annexe 1 à renseigner puis à transmettre au DRFC de la région de l'agent via le RLF de l'EPL). Un code SAFO sera alors attribué à l'agent,**
- 2. la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 2 à renseigner et à transmettre au membre de l'équipe de direction de l'établissement en charge de l'inscription au dispositif TUTAC),**
- 3. l'inscription par l'établissement au dispositif TUTAC à partir du jeudi 21 août 2014, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :**

<http://inscription.tutac.educagri.fr/>

***NB** : Pour l'inscription en ligne le code SAFO est obligatoire.*

L'inscription au dispositif :

- conditionne la participation aux divers regroupements (Cf. §3 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent sera convoqué au regroupement régional de pairs organisé dans sa région, au regroupement disciplinaire et le cas échéant au regroupement spécifique CFA/CFPPA ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels,
- entraîne une inscription automatique à la conférence «conf-TUTAC» sur Mèlagri, qui permettra au nouvel agent d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui. La «conf-TUTAC» fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges.

Le classeur TUTAC 2014 (voir sommaire en annexe 3) est consultable depuis le 10 juillet 2014 sur <http://www.chlorofil.fr> espace «Emplois, concours, formation et carrière », rubrique «Formation continue des personnels » puis «TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels ».

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.

Dans le cadre d'un partenariat avec les organismes de formation, la DGER a confié à Agrosup Dijon/Eduter/CNPR, la responsabilité de l'inscription au dispositif, de la création et de l'animation de la «conf-TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires).

***NB** : les agents recrutés en cours d'année demanderont leur inscription au dispositif dès leur recrutement pour pouvoir bénéficier de l'appui explicité ci-dessus.*

Une synthèse du dispositif TUTAC est disponible en annexe 4.

3. Les regroupements du dispositif TUTAC (le nombre de regroupements par agent est fonction de la date d'inscription au dispositif)

Chaque agent inscrit dans ce dispositif :

- **avant le 03 octobre 2014** sera convoqué à **deux** regroupements : **au regroupement régional de pairs et au regroupement disciplinaire** ou **au regroupement pour les directeurs de centre contractuels**. Les agents affectés à un CFA ou un CFPPA bénéficieront en sus d'un **regroupement spécifique CFA-CFPPA**.
- **entre le 04 et le 23 octobre 2014 avant 18h00** sera convoqué au **seul regroupement disciplinaire**, ainsi que le cas échéant au **regroupement spécifique CFA-CFPPA**, ou au **regroupement pour les directeurs de centre contractuels**,
- **entre le 24 octobre et le 06 novembre avant 18h00** sera convoqué le cas échéant au **regroupement spécifique CFA-CFPPA**, ou au **regroupement pour les directeurs de centre contractuels**,
- **entre le 07 novembre et le 17 décembre avant 18h00** sera convoqué le cas échéant au **regroupement pour les directeurs de centre contractuels**,
- **après le 23 octobre 2014 (enseignants) ou le 06 novembre 2014 (formateurs) ou le 17 décembre 2014 (directeur de centre)**, l'agent ne pourra plus s'inscrire et participer aux regroupements en 2014 et devra, comme indiqué au §2 s'appuyer sur des ressources locales.

3.1 Le regroupement régional de pairs

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD et/ou SFD (Cf. annexe 5). Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée.

Le regroupement de pairs est **une session d'information** à initiative régionale dont l'organisation peut éventuellement être inter-régionale. Son objet est **centré sur les aspects transversaux du métier** : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu soit en fin de semaine **41** (les 09 et 10 octobre 2014), soit en début de semaine **42** (13 et 14 octobre 2014). **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DOM-COM.**

Le bilan de la session devra être transmis à la MAPAT au plus tard le **28 novembre 2014**.

3.2 Le regroupement disciplinaire (Cf. annexes 6 et 7)

Il est organisé par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR du point de vue logistique, selon **la liste jointe en annexe 6** et animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **47 : du mardi 18 novembre 2014 à 14 heures au jeudi 20 novembre 2014 à 16 heures.**

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent choisit un regroupement disciplinaire. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 23 octobre 2014 – 18h00

Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

NB : les agents contractuels recrutés en tant que responsable d'ingénierie de formation peuvent s'inscrire au stage «Accompagnement à la prise de fonction des chargés d'ingénierie des centres constitutif d'un EPL» proposé dans le PNF 2014.

3.3 Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA (Cf. annexe 8)

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, MM J-P. Barutaut, P. Delaye, J-Y. Maraquin et J-P. Tosi. Le suivi logistique est confié à Agrosup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu en **semaine 49 et semaine 50**.

L'agent s'inscrit au regroupement le plus proche de son domicile administratif lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- EPL de Lyon, site du Lycée horticole à Dardilly (69) du **mardi 02 décembre à 14 heures au jeudi 04 décembre 2014 à 12 heures**,
- EPL d'Angoulême, site du CFA-CFPPA (16) du **mardi 09 décembre à 14 heures au jeudi 11 décembre à 12 heures**.
- EPL de la Meuse, site de Bar le Duc (55) du **mardi 09 décembre à 14 heures au jeudi 11 décembre à 12 heures**.

En fonction du nombre d'inscrits dans chaque session, le regroupement de Bar le Duc est susceptible d'être annulé. Il est donc impératif, lors de l'inscription au regroupement, de formuler un second choix (sur l'EPL de Lyon ou l'EPL d'Angoulême) en cas d'annulation du regroupement de Bar le Duc.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 06 novembre 2014 – 18h00

Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

NB : La participation aux formations organisées dans le cadre du dispositif TUTAC peuvent être partiellement prises en charge par le FAFSEA dans le cadre du plan formation pour les EPL qui adhèrent au dispositif mis en place auprès du FAFSEA.

3.4 Le regroupement pour les directeurs de centre contractuels (Cf. annexe 9)

Il est organisé conjointement par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage MM J-P. Barutaut, P. Delaye, J-Y. Maraquin et J-P. Tosi et par les inspecteurs développement – expérimentation – exploitations agricoles et ateliers technologiques MM J. Demule, P. Lizée, M. Pecqueux et X. Bordenave. Il a un caractère obligatoire. Le suivi logistique est confié à Agrosup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, le fonctionnement administratif et pédagogique, les éléments de base afférents à la politique économique et financière, la construction et la mise en œuvre du projet de centre.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **6 demi-journées** aura lieu la **semaine 03 en 2015 : du mardi 13 janvier 2015 à 14 heures au vendredi 16 janvier 2015 à 12 heures à AgroSup Dijon**.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 17 décembre 2014 – 18h00

Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

4. Le remboursement des frais de stage liés aux regroupements de pairs, disciplinaire, spécifique CFA-CFPPA et pour les directeurs de centre contractuels du dispositif TUTAC

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

⇒ **Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 10) :**

Les DRFC chargés de la mise en œuvre du regroupement régional de pairs assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional.

Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

⇒ **Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire, au regroupement spécifique CFA-CFPPA et au regroupement des directeurs de centre contractuels :**

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent et s'il **confirme sa participation**, la réservation de l'hébergement est faite pour lui ;
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'inscription rapide et précise des agents concernés en respectant les dates limites d'inscription qui sont impératives.

Le formulaire électronique d'inscription est accessible à compter du jeudi 21 août 2014 à l'adresse suivante :

<http://inscription.tutac.educagri.fr/>

L'ensemble des procédures est récapitulé en annexe 11.

Le Chef de la Mission d'appui au pilotage
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

Liste des annexes :

Annexe 1 : demande de création de code SAFO

Annexe 2 : demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 3 : sommaire du classeur TUTAC 2014

Annexe 4 : quatre pages présentant le dispositif TUTAC

Annexe 5 : programme type du regroupement de pairs

Annexe 6 : organisation des regroupements disciplinaires lieux

Annexe 7 : programme type du regroupement disciplinaire

Annexe 8 : programme type du regroupement spécifique formateurs CFA/CFPPA

Annexe 9 : programme type du regroupement directeurs de centre contractuels

Annexe 10 : liste des délégués régionaux à la formation continue

Annexe 11 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2014-2015

**Fiche d'identification d'un nouvel agent
Pour création code SAFO - DISPOSITIF TUTAC**

Nom : <i>(Obligatoire)</i>	Prénom : <i>(Obligatoire)</i>
Nom de jeune fille : <i>(Obligatoire)</i>	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <i>(Obligatoire)</i>
Date de naissance : <i>(Obligatoire)</i>	N° INSEE : <i>(Obligatoire)</i>
Diplôme le plus élevé (*) : <i>Exemple 5 Licence</i>	N° EPICEA pour les contractuels et formateurs d'Etat <i>(Obligatoire)</i>
Etablissement d'affectation : <i>(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)</i>	Etablissement d'exercice : <i>(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)</i>
Date d'entrée dans l'établissement :	Temps de travail en CFA et/ou en CFPPA en % :

Statut <i>(cochez la case correspondante)</i>	Types de personnels <i>(cochez la case correspondante)</i>
<input type="checkbox"/> Contractuel d'Etat (ACEN) <input type="checkbox"/> Contractuel régional (ACER) <input type="checkbox"/> Contractuel établissement (ACB)	<input type="checkbox"/> Personnel de direction (dont directeur de centre constitutif d'un EPL) <input type="checkbox"/> Personnel d'enseignement <input type="checkbox"/> Personnel d'éducation et de surveillance <input type="checkbox"/> Personnel ATOSS <input type="checkbox"/> Autres
Statut handicapé (COTOREP) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Corps : <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

Fonction (autre qu'enseignement) : <input type="checkbox"/> Directeur de CFA <input type="checkbox"/> Directeur de CFPPA <input type="checkbox"/> Directeur d'Exploitation Agricole <input type="checkbox"/> Directeur d'Atelier Technologique	
Discipline(s) enseignées(*) : <i>Exemple Discipline(s) enseignées : 13</i>	Niveau(x) d'enseignement(*) : <i>Exemple Niveau(x) d'enseignement : 1 4 5</i>

(*) voir ci-après

Diplômes	Diplômes	Disciplines enseignées	Niveaux d'enseignement
<p>Niveau 1 1 Ingénieur agronome 2 DEA-DESS 3 DEA 16 Doctorat 17 Doctorat (étranger) 18 Autre diplôme niveau 1</p> <p>Niveau 2 4 Maîtrise 5 Licence 6 MST 19 Autre diplôme niveau 2 28 Ingénieur agricole 29 Certificat de maîtrise 30 Certificat de licence 31 Diplôme étranger de niveau 2</p> <p>Niveau 3 7 BTS 8 DUT 9 DEUG 10 DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 32 BTSA 33 Diplôme étranger de niveau 3</p>	<p>Niveau 4 11 BAC 12 BTA 21 Autre diplôme niveau 4 34 Bac technique 35 Bac pro 36 Diplôme étranger niveau 4 37 BP</p> <p>Niveau 5 13 BEP 22 Autre diplôme niveau 5 38 BEPA 39 BPA 40 Diplôme étranger de niveau 5</p> <p>Niveau 6 14 CAP 15 Certificat d'étude 25 Autre diplôme de niveau 6 41 CAPA 42 Diplôme étranger de niveau 6</p> <p>Autres 26 Autre diplôme niveau inconnu 14 27 Autre diplôme inconnu (étranger)</p>	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture, œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 S niveau 4 9 BEP 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème techno 15 4ème 3ème prépa

Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

Regroupement disciplinaire (Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 18/11 à 14h au 20/11 à 16h).	Regroupement formateurs CFA / CFPPA (Un seul choix est possible)	Regroupement Directeurs de centres
<input type="checkbox"/> Agronomie – Productions végétales		
<input type="checkbox"/> Allemand ou Anglais ou Espagnol	<input type="checkbox"/> EPL de Lyon, site de Dardilly (69)	
<input type="checkbox"/> Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière	Du mardi 02 décembre 14h au jeudi 04 décembre 12h	<input type="checkbox"/> Agrosup Dijon
<input type="checkbox"/> Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires	<input type="checkbox"/> EPL d'Angoulême site du CFA-CFPPA (16)	Du mardi 13 janvier 2015 à 14h au vendredi 16 janvier 2015 à 12h
<input type="checkbox"/> Biologie – Ecologie	Du mardi 09 décembre 14h au jeudi 11 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> Documentation ou Technologies de l'information et de la communication		
<input type="checkbox"/> Education Socio-Culturelle		
<input type="checkbox"/> Education Physique et sportive	<input type="checkbox"/> EPL de la Meuse, site de Bar le Duc (55)	
<input type="checkbox"/> Français – Philosophie	Du mardi 09 décembre 14h au jeudi 11 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> Histoire – Géographie		
<input type="checkbox"/> Mathématiques		
<input type="checkbox"/> Physique – Chimie	EN CAS D'ANNULATION DU REGROUPEMENT SUR LE SITE DE BAR LE DUC, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CHOISIR UN DE CES DEUX SITES :	
<input type="checkbox"/> Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements SUS (LEGTA Carcassonne)		
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement	<input type="checkbox"/> EPL de Lyon, site de Dardilly (69)	
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion commerciale	Du mardi 02 décembre 14h au jeudi 04 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> SESG / Economie familiale et sociale		
<input type="checkbox"/> Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin	<input type="checkbox"/> EPL d'Angoulême site du CFA-CFPPA (16)	
<input type="checkbox"/> Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne	Du mardi 09 décembre 14h au jeudi 11 décembre 12h	

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire, spécifique formateurs de CFA/CFPPA et des directeurs de centre contractuels sont remboursés par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et **s'il confirme sa participation**, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

classeur **TUTAC**



2014

TUTorat des Agents Contractuels
enseignants et formateurs
de l'enseignement agricole

Dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction
des nouveaux enseignants et formateurs contractuels des établissements
publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

AVANT-PROPOS

Vous comptez maintenant parmi les enseignants et formateurs qui exercent leur métier au sein du ministère chargé de l'agriculture.

Ce « **classeur** » a pour objectif de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole. Son ambition n'est pas de répondre de manière exhaustive à toutes les questions que vous vous posez mais, plutôt, de « planter le décor ». C'est pourquoi il pose les bases minimales des connaissances, compétences et comportements que vous saurez enrichir personnellement, en fonction de vos interrogations, de vos recherches et de vos pratiques professionnelles.

Il comprend **quatre grandes parties** :

- 1 – Connaître l'enseignement agricole
- 2 – S'insérer dans l'enseignement agricole
- 3 – Exercer son métier au quotidien
- 4 – Évoluer dans son emploi, sa carrière

Chacune de ces quatre parties comporte plusieurs « **sections** », elles-mêmes constituées de « **fiches** ». Ces fiches ne constituent que des points d'ancrage : elles demandent donc à être complétées et, si nécessaire, actualisées.

Ce classeur ne prétendant pas à l'exhaustivité, prenez l'habitude de vous connecter aux différents sites suivants. Vous pourrez accéder à de multiples informations qui sont régulièrement mises à jour.

- www.chlorofil.fr/tutac
note de service relative au dispositif Tutac et classeur au format pdf
- www.chlorofil.fr espace web des professionnels de l'enseignement agricole français
- www.educagri.fr site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole
- www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/
portail web de l'enseignement agricole

SOMMAIRE



I. Connaître l'enseignement agricole

I.1 Les missions de l'enseignement agricole

- Fiche 1 : les cinq missions de l'enseignement agricole
- Fiche 2 : l'enseignement agricole aujourd'hui

I.2 L'organisation de l'enseignement agricole

- Fiche 3 : les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- Fiche 4 : les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- Fiche 5 : les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

I.3 Du local au national : le cadre institutionnel

- Fiche 6 : l'EPLFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- Fiche 7 : les DRAAF/SRFD, DAAF/SFD : l'autorité académique
- Fiche 8 : la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- Fiche 9 : l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- Fiche 10 : l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)

2. S'insérer dans l'enseignement agricole

2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- Fiche 1 : quelle est votre situation administrative ?
- Fiche 2 : quel est votre service d'enseignement ?
- Fiche 3 : quels sont vos droits, vos obligations ?
- Fiche 4 : quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- Fiche 5 : quelles sont les bases de votre rémunération ?
- Fiche 6 : comment serez-vous évalué ?

2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- Fiche 7 : qui travaille à vos côtés ?
- Fiche 8 : quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- Fiche 9 : qu'est-ce qu'un « projet d'établissement » ?

3. Exercer son métier au quotidien

3.1 Préparer son enseignement, s'appropriier le vocabulaire pédagogique

- Fiches 1 à 3 : s'appropriier le vocabulaire pédagogique
- Fiche 4 : découvrir les référentiels...
- Fiche 5 : préparer une progression pédagogique annuelle : avec quels outils ?
- Fiche 6 : du référentiel à la séquence pédagogique :
le référentiel : préalable à la construction d'une séquence pédagogique
- Fiche 7 : du référentiel à la séquence pédagogique :
élaborer une progression pédagogique
- Fiche 8 : schématiser une progression pédagogique :
exemple de schématisation de progression pédagogique
- Fiche 9 : construire une séquence d'enseignement :
schématiser une séquence pédagogique
- Fiche 10 : établir une fiche-séquence

3.2 Mettre en œuvre des séances d'enseignement

- Fiche 11 : préparer une séance d'enseignement
- Fiche 12 : organiser le déroulement d'une séance : la « fiche de préparation »
- Fiche 13 : animer un groupe d'apprenants
- Fiche 14 : sensibilisation à la Santé Sécurité au Travail
- Fiche 15 : enseigner en sécurité - éduquer à la sécurité
- Fiche 16 : organiser et gérer des activités hors de la classe

3.3 Évaluer

- Fiche 17 : penser l'évaluation : pourquoi ? comment ?
- Fiche 18 : préparer des situations d'évaluation certificative

3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques

- Fiche 19 : utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- Fiche 20 : découvrir d'autres ressources pédagogiques

3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage

- Fiche 21 : définir et adapter une formation - objectifs, contenus, modalités
- Fiche 22 : accueillir, orienter et positionner
- Fiche 23 : mettre en œuvre et animer une formation
- Fiche 24 : réguler, accompagner et évaluer
- Fiche 25 : participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

4. Évoluer dans son emploi, sa carrière

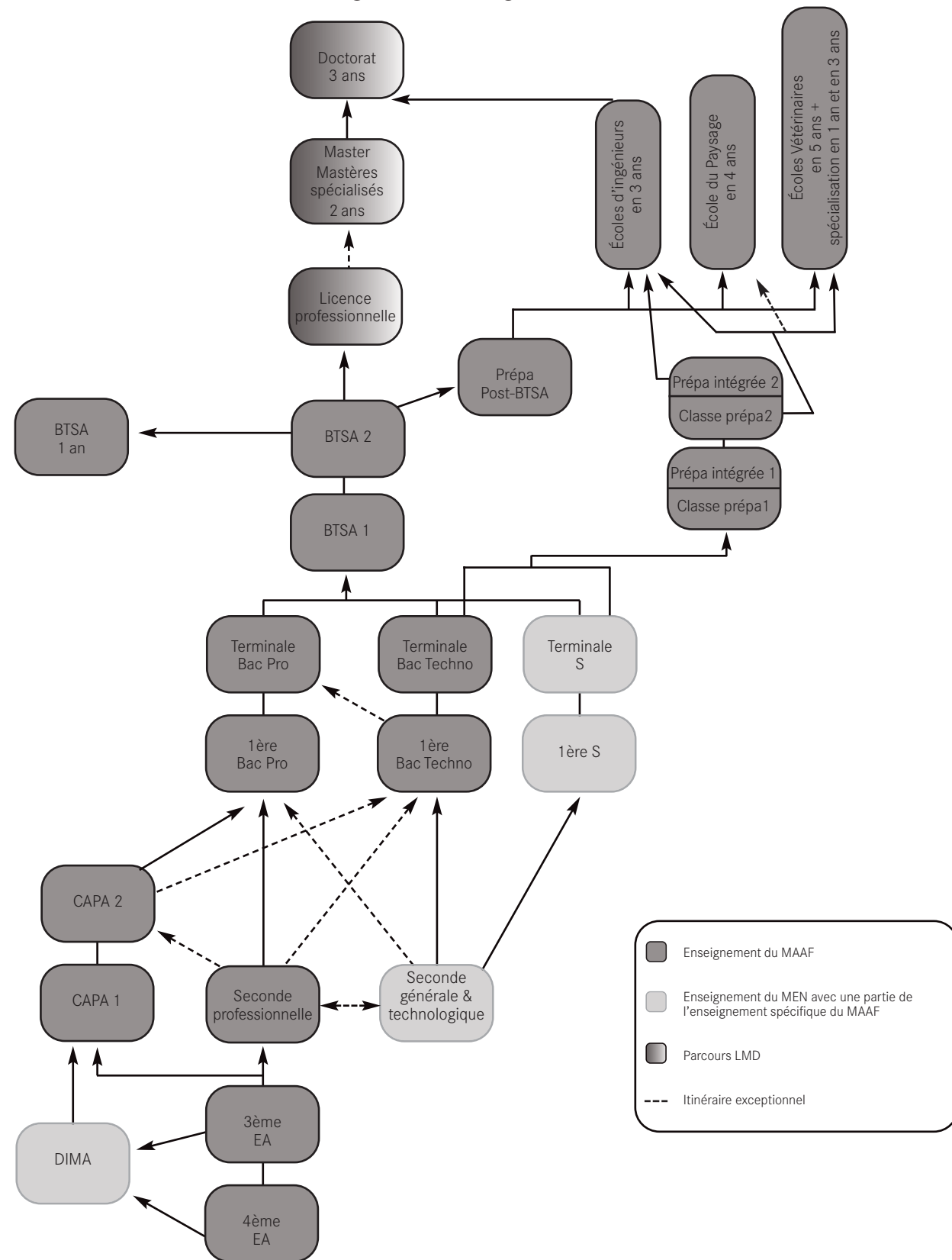
4.1 Vous souhaitez suivre une formation

- Fiche 1 : connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- Fiches 2 et 3 : comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ?

4.2 Vous pouvez préparer un concours

- Fiche 4 : les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- Fiche 5 : la préparation aux concours

Les parcours de formation initiale scolaire et les diplômes de l'enseignement agricole



Où trouver les programmes ?

Quelles sont les règles professionnelles spécifiques de mon métier ?

TUTAC

TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS ET DIRECTEURS DE CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Quels sont les éléments de ma rémunération ?

Quels sont mes droits et obligations ?

Comment vais-je pouvoir me former ?

L'enseignement agricole public et privé en chiffres (apprenants en 2013-2014) France métropolitaine et Outre-mer

● 4ème - 3ème - DIMA	28 774	● BTS	20 117
● CAPA	13 404	● CPGE et post-BTSA	639
● Seconde générale et technologique	8 286	● Étudiants de l'enseignement supérieur agricole vétérinaire et paysager	16 452
● Baccalauréat professionnel 3 ans	85 014	● Apprentis *	37 701
● Baccalauréat technologique	11 194	● Stagiaires en FPC *	246 000 pour 22 000 000 heures stagiaires
● Baccalauréat série S	3 946		

Nombre total d'apprenants = 451 527 dont 187 826 élèves et étudiants

* données pour l'année scolaire 2012-2013

Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Depuis 2012, le dispositif est élargi aux directeurs de centre contractuels [directeur de CFA/CFPPA et directeur d'exploitation agricole (DEA) ou directeur d'atelier technologique (DAT)].

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2014 paraîtra le jeudi 21 août 2014 sur BO-AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique «actualité», puis dans l'espace 2 «Emplois, concours, formation et carrière», rubrique «Formation continue des personnels» puis dans «TUTAC : TUTORAT des Agents Contractuels».

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du «Classeur TUTAC 2014» qui n'existe plus en version papier. Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- ⇒ Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
- ⇒ S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
- ⇒ Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en oeuvre des séances d'enseignement, évaluer...) ;
- ⇒ Évoluer dans son emploi, sa carrière.

L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- à la **“conf-TUTAC”** : cette conférence vous permet d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que vous, elle est animée par un modérateur et fonctionne pendant toute l'année scolaire.
- à un **regroupement régional de pairs** : session d'information à initiative régionale organisé par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.
- à un **regroupement disciplinaire** : animé par l'inspection de l'enseignement agricole, organisé par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en oeuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.
- à un **regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA**, si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les spécificités de la mise en oeuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.
- à un **regroupement pour les directeurs de centre contractuels** qui comprend une partie commune à l'ensemble des directeurs et une partie spécifique pour les directeurs de CFA/CFPPA et une partie spécifique pour les DEA/DAT. Ce regroupement est animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage et par les inspecteurs développement-expérimentation-exploitations agricoles et ateliers technologiques. Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, son fonctionnement administratif et pédagogique...

Conditions pour s'inscrire sur le site : <http://inscription.tutac.educagri.fr> dès le 21 août 2014

- ✓ détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,
- ✓ être affecté pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en direction de centre,
- ✓ disposer d'une adresse Mélagri (voir § “Pouvoir échanger et communiquer”),
- ✓ avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,
- ✓ être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.

Attention aux dates

- inscrit avant le 3 octobre 2014, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.
- inscrit entre le 4 et le 23 octobre 2014 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement de pairs.
- inscrit entre le 24 octobre et le 6 novembre 2014 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement spécifique CFA-CFPPA.
- inscrit entre le 24 octobre et le 17 décembre 2014 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement des directeurs de centre.
- inscrit après le 17 décembre 2014, vous ne participerez à aucun regroupement, mais vous serez inscrit à la “conf-TUTAC”.

Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs) et par Agrosup Dijon/Eduter/CNPR (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA et directeur de centre*).

* Les agents des DOM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaire, spécifique et directeur de centre.

Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole



<http://www.chlorofil.fr>

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français
Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français

- L'espace 1 «Système éducatif agricole» : Connaître ses missions et son organisation
 - ✓ Missions et acteurs de l'enseignement agricole
 - ✓ Fonctionnement des établissements (règlement intérieur, projet d'établissement...)
 - ✓ Données statistiques (StatEA, Panorama de l'enseignement agricole...)
 - ✓ Applications du système d'information de l'enseignement agricole
 - ✓ Actions du système national d'appui (SNA)
 - ✓ Coopération internationale
 - ✓ Réseaux thématiques
 - ✓ Enseignement supérieur et Recherche
- L'espace 2 «Emplois, concours, formation et carrière» : Travailler dans l'enseignement agricole, évoluer dans son emploi et sa carrière
 - ✓ Métiers de l'enseignement agricole, le recrutement, les carrières des agents (statut des enseignants, résultats des concours...)
 - ✓ Actions nationales et régionales de formation continue des personnels (SAFO)
- L'espace 3 «Diplômes et référentiels» : Enseigner et évaluer au quotidien
 - ✓ Renovations, documents d'accompagnement, parcours de réussite...
 - ✓ Textes officiels (décrets, arrêtés, notes de service)
- L'espace 4 «Vie scolaire et étudiante» : Accueillir et accompagner les élèves, apprentis, étudiants et stagiaires :
 - ✓ Bourses, internat, handicap...
 - ✓ Insertion scolaire, sociale et professionnelle (individualisation des parcours...)
- L'espace 5 «Ressources et pratiques éducatives» : Se documenter, innover et échanger :
 - ✓ Projets et innovations pédagogiques
 - ✓ Bases documentaires

<http://www.educagri.fr>

Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole

- ✓ Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes...)
- ✓ Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole
- ✓ Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE...)
- ✓ Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation...)
- ✓ Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (SRFD, chargés d'ingénierie, ANEFA, APREFA...)

<http://www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole>

Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole

- ✓ Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole...)
- ✓ Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole
- ✓ Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger...)

Pouvoir échanger et communiquer

Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)



Mélagri, vous propose en plus d'une messagerie professionnelle

- ◆ de disposer d'un bureau virtuel consultable depuis tout lieu disposant d'un accès internet
- ◆ d'accéder aux cartes de visite de chaque membre de l'annuaire
- ◆ de vous inscrire via le modérateur à des “conférences” (thématiques telle conf-TUTAC, disciplinaires, transverses...)

Pouvoir se former

Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue :

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr>

La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.

Proposition de programmation pour les regroupements de pairs

1^{ère} journée

- Accueil + logistique
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- L'enseignement agricole :
 - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale,
 - L'enseignement agricole et le MAAF : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
 - L'enseignement agricole dans la région (les établissements / les compétences)
- L'EPLEFPA, un concept bien particulier :
 - Les centres et les multiples publics accueillis
 - L'autonomie
 - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
 - Le rôle des équipes
- L'enseignant contractuel :
 - Son statut : ACEN ou ACB
 - Son évolution de carrière
- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires
- Les ressources à la disposition de l'enseignant (ou à la fin de la 2^{nde} journée) :
 - First Class (« conf-TUTAC », conf. Disciplinaires, workspace ...)
 - Sites chlorofil, educagri
 - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements

2^e journée : travail en ateliers

- A1 : Enseigner à produire autrement
- A2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités
- A3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2013 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2013

Bilan de session (à renvoyer à la DGER/MAPAT au plus tard le 28 novembre 2014).

Organisation des regroupements disciplinaires TUTAC 2014-2015
Semaine 47 : du mardi 18 novembre 2014 à 14h00 au jeudi 20 novembre 2014 à 16h00

Noms Inspecteurs	Disciplines	Lieux regroupements
CAMPARIO Sylvie FAUCQUEUR Christine MAZOYER Patricia	Français, philosophie	LEGTA Limoges Verneuil sur Vienne (87)
BRANGER Alain CHATOT Denis	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	LEGTA Plombières lès Dijon (21)
CARPENTIER Hélène KOWALSKI Alain TOMI Jean-Philippe	Physique chimie	LEGTA Quétigny (21)
BOUQUAY Martine CARDON Joëlle	SESG Economie familiale et sociale	LEGTA de Bourges (18)
RETHORE Alain VIGNALS Gérard	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	LEGTA Angers Le Fresne à St Gemmes (49)
FLIPO Nathalie BOUCHER Didier	SESG Gestion commerciale	LPA Chambray les Tours (37)
BOTREAU Thierry-Marc LAGORS Jean-Pierre RANDI Francine	Biologie Ecologie	LEGTA Rennes le Rheu(35)
HENRY Xavier LERAT Philippe ROUSSEAU Philippe	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	LEGTA du Neubourg (27) LEGTA de Carcassonne (11)
BONNIER Géraldine BENOIT Magali	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Cœnologie	LEGTPA de Wintzenheim (68)
LARCADE Louis LELORRAIN Anne-Marie	Histoire et Géographie	Lycée agricole Montreuil Bellay (49)
CAUCHOIX Françoise LAPEYRONIE Paul	Aménagement Paysagers -Gestion des espaces naturels -Gestion forestière	LEGTA de Périgueux – Exploitation Agrotouristique « Le Domaine des Chaulnes » (24)
MICHENEAU Philippe RIGAL Joël VARIGNIER Monique	Zootecnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	LEGTA Laval (53)
DUCERT Pierre ROLLET Claude TOURAS Hélène GALINDO Antoine GOULLIER Nancy	Anglais Espagnol Allemand	LEGTPA « Marie Durand » de Nîmes-Rodilhan (30)
AUBERT Pierre-Loïc DUSSAUGE Patrick FERREOL Marcel	Education Socioculturelle	LEGTA Troyes (10)
GAILLETON Jean-Jacques JACQUIN François-Xavier	Agronomie-Production végétale	Eduiter/CNPR Lempdes (63)
ROUX Hervé LATHELIZE Arnaud	Mathématiques	Lycée Kyoto de Poitiers (86)
WOZNIAC Véronique GENOUX Stéphane	Documentation Technologies de l'informatique et du multimédia	EPL du Bourbonnais site de Moulins (03)
KUNTZ ROUSSILLON Fabienne DUPRE Marie-Hélène	Education physique et sportive	LEGTA de Marmilhat (63)

Propositions de programmation pour les regroupements disciplinaires

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Regroupement disciplinaire LANGUES :

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordées les questions : des référentiels, des techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières, la prise en compte de l'approche actionnelle et plus largement du CECRL (notions de niveaux) et seront proposés des ateliers de confection de CCF.

Regroupement disciplinaire ESC :

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- Présentation de la discipline : particulièrement important dans le cadre de l'éducation socioculturelle, spécificité de l'enseignement agricole : historique, composantes de formation, enseignement et animation, place dans le développement culturel et l'animation du territoire,
- Didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification,
- Pédagogie de l'ESC : les différentes pratiques selon les modules de formation,
- Travaux de groupes ciblés, mise en commun, préconisations.

En fin d'après-midi ou en soirée du premier jour, rencontre avec des enseignants d'ESC.

Regroupement disciplinaire DOCUMENTATION :

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- Présentation des spécificités du référentiel métier de professeur-documentaliste,
- Didactique disciplinaire : les référentiels diplômes, les référentiels de formation et les référentiels de certification,
- Pédagogie de l'information documentation : les notions d'information documentation, les différentes pratiques selon les modules de formation (MG1 objectif 4 en baccalauréat professionnel et M22 en BTSA, les dispositifs -accompagnement personnalisé, activités interdisciplinaires, espace à l'initiative de l'établissement, travaux personnels encadrés, actions éducatives...-)
- Travaux de groupes ciblés, mise en commun, préconisations.

Visite commentée du centre de documentation et d'information, centre de ressources : espace ouvert de formation de l'établissement.

Rencontre avec les professeurs-documentalistes de l'établissement (possibilité d'assister à une séance pédagogique).

Un espace de travail sur Melagri (First Class) intitulé « TUTAC Documentation » est accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC.

Regroupement disciplinaire TIM :

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- Présentation du vade-mecum (référentiel métier, présentation des référentiels)
- S'approprier un référentiel de diplôme
- Organiser l'enseignement d'un module
- Elaborer une progression, une séquence sur la base du référentiel de seconde pro module EG4 OBJ 3.1
- De la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement ? support BTSA M42
- Observation et analyse d'une séance d'enseignement
- L'animation et le système informatique de l'établissement
- Evaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation
- Les modalités de l'inspection

Un espace de travail sur Melagri (First Class) intitulé « TUTAC TIM 2013 » est accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC. Cet espace est composé d'une conférence, d'un dépôt de documents importants en TIM, de signets essentiels à connaître et d'un espace de partage de documents.

Regroupement disciplinaire AMENAGEMENT :

Objectifs : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant les principes pédagogiques innovants à la base des rénovations de la filière aménagement.

Déroulement :

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; l'approche intégrée du diplôme articulant terrain et méthodologie ; la place clé de la seconde professionnelle NJPF dans le cycle des trois ans de RVP.

L'accent sera mis sur la mise en œuvre d'une pédagogie active privilégiant les chantiers école en Bac pro, les études de cas et la conduite de projets tutorés en BTSA.

La priorité de l'adaptation au public et du souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés en particulier auprès des contractuels qui aborderaient une posture trop académique et scolaire.

Les stagiaires pourront alors mieux cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique, la planification d'un dispositif de formation « professionnalisante », à l'occasion de restitutions de mises en situation pratiques qui seront analysées collectivement, dans le cadre de groupe par spécialités.

L'intervention d'un expert forestier de la pédagogie de chantier permettra un temps d'échange entre spécialités paysagères, forestière et génie écologique, afin que les stagiaires se construisent une vision d'ensemble du secteur et ce avec une analyse comparée des voies de formation et des sites de formation.

La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :

- d'une mise en situation de terrain à partir d'observations du domaine agrotouristique de l' EPL de Dordogne, et d'échanges avec les personnels de l'établissement
- d'un tutorat avec des pairs référents
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie d'échanges d'information adaptée à chaque situation permettant un soutien à la demande, pour réussir sa première année.
- l'acquisition inter active d'une culture de l'enseignement agricole au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence sont soulignées.

Evaluation et prolongements

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et tout particulièrement la valorisation des exploitations des lycées agricoles, à partir de l'exemple de celle de l' EPL de Dordogne, support du stage. Le transfert de la formation lors des inspections pourra être mesuré et permettre de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations et des profils de contractuels recrutés.

Regroupement disciplinaire MATHÉMATIQUES :

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- Présentation du métier et de la discipline dans le cadre de l'enseignement agricole (filières, présentation des référentiels, prise en compte de la diversité des élèves, influence du « produire autrement » en mathématiques).
- S'approprier un référentiel de diplôme.
- Organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines suivant les filières.
- Élaborer une progression, une séquence, une séance sur la base des référentiels (les participants sont invités à apporter les référentiels, notamment des classes dont ils ont la charge, ainsi que des exemples de progressions et séquences mises en place ou en préparation). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.

- Évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation (les participants sont invités à apporter des exemples, notamment des classes dont ils ont la charge). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- Insérer les TICE dans son enseignement. Une demi-journée sera dédiée à l'apprentissage des bases de ces outils (calculatrice, tableur, GEOGEBRA) aux travers d'activités (les participants sont invités à apporter leur calculatrice, un ordinateur et une clé USB).
- Les modalités de l'inspection.
- Une demi-journée sera dédiée à une formation en statistiques pour les personnes enseignant en BTSA ou désirant se former. Pour les autres, les points abordés précédemment seront approfondis.

Proposition de programmation pour les regroupements spécifiques CFA/CFPPA

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
 - La diversité des activités
 - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
 - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

Proposition de programmation pour les regroupements directeurs de centre contractuels

Durant ces six demi-journées seront abordés les points suivants :

La 1^{ère} demi-journée : tronc commun de tous les directeurs de centre contractuels :

- Présentation de l'EPLEFPA et de ses instances
- Connaissance de l'environnement des centres

Les autres cinq demi-journées seront spécifiques :

Directeurs CFA/CFPPA

- ⇒ Réglementation et gestion des apprenants en FPCA
- ⇒ Conduite pédagogique d'un CFA et d'un CFPPA
- ⇒ Fonctionnement administratif d'un CFA et d'un CFPPA
- ⇒ Fonctionnement financier d'un CFA et d'un CFPPA

Directeurs Exploitation Agricole (EA) / Atelier Technologique (AT)

- ⇒ Le contexte administratif et comptable des EA / AT
- ⇒ Applications pratiques liées aux EA / AT à partir d'un cas concret
- ⇒ Le projet d'exploitation
- ⇒ Eléments de management et de gestion des ressources humaines (GRH)
- ⇒ Le plan d'action « Enseigner à produire autrement ». Etude de cas et échanges d'expériences

REGIONS	Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)	
ALSACE	<p>M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	<p>DRAAF – Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin CS 31009 67070 STRASBOURG CEDEX Tél : 03.69 32 50 67 (66) Fax :03 69 32 50 60</p>
AQUITAINE	<p>Mme Sophie de GRIMAL sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN</p>	<p>DRAAF - 51, rue Kieser 33077 BORDEAUX Tél : 05.56.00.43.52 (42.68) Fax : 05.56.00.43.70</p>
AUVERGNE	<p>Mme Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES</p>	<p>DRAAF – SRFD 16 B rue Aimé Rudel BP 45 MARMILHAT 63370 LEMPDES Tél : 04.73.42.27.92 (76) Fax : 04.73.42.27.91</p>
BOURGOGNE	<p>Mme Solène AUBERT solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER</p>	<p>DRAAF 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon cedex Tél : 03.80.39.30. 59 Portable : 06 28 89 11 39 Tel assistante : 03 80 39 30 82 Fax : 03.80.39.30.99</p>
BRETAGNE	<p>Mme Carmen GAN carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistante : Aline CAZOULAT</p>	<p>DRAAF – Cité de l'agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES CEDEX Tél : 02.99.28.22.04 (22.75/22,80) Portable : 06 72 87 95 17 Fax : 02.99.28.20. 48</p>
CENTRE	<p>M. Nicolas DUPUY nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF CENTRE Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tél : 02.38.77.40.00 (41.96)</p>
CHAMPAGNE-ARDENNE	<p>Mme Isabelle HUART-CARBONNEAUX isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Yolande SIRIANNI</p>	<p>DRAAF – Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE Tél : 03.26.66.20.25 / .20.21 Fax : 03.26.66 20 21</p>

CORSE	M. Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF – Immeuble "Le Solferino" BP 309 - 8, cours Napoléon 20176 AJACCIO CEDEX Tél : 04 95 51 86 74/44 Fax : 04.95.51.12 88 Portable : 06 10 69 05 93
FRANCHE COMTE	M. Julien SAUVAYRE julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 191, rue de Belfort 25043 BESANCON Cedex Tél : 03.81.47.75.46 (75.36) Fax : 03.81.47.75.48
GUADELOUPE	Mme Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe Jardin Botanique 97169 BASSE-TERRE cedex Tél : 05.90.99.60.39 / 60 17 Fax : 05.90.99.09.10
GUYANE	Délégué régional Formco : Mme Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr Délégué régional GRAF : Mme Fanny PAYET fanny.payet@educagri.fr	DAAF de la Guyane Parc Rebard BP 5002 97305 CAYENNE CEDEX Tél : 05.94.29.63.71 Fax : 05.94.29.63.63 LEGTA de Macouria BP 53 97355 MACOURIA TONATE Tel : 05.94.38.76.26 Fax : 05.94.38.76.25
ILE-DE-FRANCE	Mme Nathalie NICOL nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX Tél : 01.41.24.17.78 (17.01) Fax : 01.41.24.17.15
LANGUEDOC-ROUSSILLON	M. Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Maison de l'Agriculture Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél : 04.67.10.19.14 (19.12)(19.18) Fax : 04.67.10.01.02
LIMOUSIN	Mme Véronique DELGOULET veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF – 22, rue des Pénitents Blancs BP 3916 87039 LIMOGES CEDEX Tél : 05. 55.12. 92.74 / 92.73 Fax : 05.55.12.92.59
LORRAINE	Mme Roberte MORLOT roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Lorraine 76 avenue André Malraux 57046 Metz Cedex Tél : 03.55 74 11 08 / 11 09 Fax : 03 55 74 11 01

MARTINIQUE	Mme Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique BP 642 Jardin DESCLIEUX 97262 FORT DE FRANCE Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71
MAYOTTE	Mme Carmen NICOLLET carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte B.P. 103 97600 MAMOUDZOU Tél. : 02 69 63 81 37 Fax : 02 69 61 10 31
MIDI-PYRENEES	Mme Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Responsable de formation : Christiane PERCHE	DRAAF – Cité administrative Bd A. Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX Mireille BASSOU : Tél : 05 61 10 61 84 Hélène ECHEVARRIA : Tél : 05 61 10 62 03 Christiane PERCHE : Tél : 05 61 10 62 18 Fax : 05 61 10 61 75
NORD PAS-DE-CALAIS	M. Patrick SENECHAL patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Cité administrative – BP 505 59022 LILLE CEDEX Tél : 03.62.28.40.86 (40.87) Fax : 03.62.28.41.01
PICARDIE	Mme Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF – Allée de la Croix rompue 518, rue Saint-Fuscien 80092 AMIENS CEDEX 3 Tél : 03.22.33.55.49 (55.36) Fax : 03.22.33.55.50
BASSE NORMANDIE	Mme Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF - SG 6 bld Général Vanier 14070 CAEN CEDEX Tél : 02.31.24.97.16 (98.97) Fax : 02.31.24.99 11
HAUTE- NORMANDIE	Mme Valérie GARNIER valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF - Cité administrative 2 rue Saint Séver 76032 ROUEN CEDEX Tél : 02.32.18.94.03 (94 29) Fax : 02.32.18.94.01
PAYS DE LA LOIRE	Délégué régional Formco : M. Jean-Paul GAULLIER jean-paul.gaullier@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Délégué régional GRAF : M. Jean-Luc SCHAFER jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF 12 rue Menou 44 035 NANTES Délégué régional Formco : Tél : 02.40.12.37.57 (36.15) Fax : 02.40.12.36.01 Délégué régional GRAF : Tél : 02.40.12.37.23 Fax : 02.40.12.36.02

POITOU-CHARENTES	<p>Mme Séverine ETCHESSAHAR severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Olivier JEAN-THEODORE Nadia COUTANCEAU-METAY</p>	<p>DRAAF 15, rue Arthur Ranc BP 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél : 05.49.03.11.27 (11.23) Fax : 05.49.03.11.12</p>
REUNION	<p>Mme Mariame ABDALLAH mariame.abdallah@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DAAF de la Réunion Parc de la providence 97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex Tel 02.62.30.89.47 Fax : 02.62.30.89.99</p>
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	<p>Mme Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Christine PASSALACQUA Patricia PARAVISINI</p>	<p>DRAAF PACA 132 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE Tél : 04 13 59 36 35 (36.34 / 36.33) Portable : 06 88 27 87 82 Fax : 04 13 59 36 32</p>
RHÔNE-ALPES	<p>Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Patrice WEISS Brigitte FIKET (concours) Isabelle ANSELME (RLF DRAAF)</p>	<p>DRAAF- Cité Administrative - 165, rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.13.08 (13.13) Fax : 04.78.63.34.17</p>
ADMINISTRATION CENTRALE	<p>Délégué administration centrale à la formation continue : Mme Chrystelle ARCHE chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Wassila GOURARA</p>	<p>78 rue de Varenne 75007 PARIS Tel : 01.49.55.55.10 (60.79)</p>

Mise à jour le 07/07/2014

SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2014-2015

L'établissement d'enseignement	Agrosup Dijon/Eduter/CNPR	DRFC
Inscription de l'agent		
<ul style="list-style-type: none"> - Accueille l'agent, - Contacte le DRFC pour information et création du code SAFO (base de données de la gestion des formations) de l'agent en transmettant la fiche en annexe 2. - Demande, au gestionnaire local Agricol (GLA), la création de l'adresse MELAGRI de l'agent. - Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique. - Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2014. - Réceptionne la candidature. - Inscrit l'agent à la «conf-TUTAC» et lui indique comment accéder au classeur TUTAC numérique. - Transmet aux DRFC et à la DGER le tableau récapitulatif des inscriptions, chaque semaine. - Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la création du numéro SAFO de l'agent (base de données de la gestion des formations). - Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif. - Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2014
Regroupement de pairs		
<ul style="list-style-type: none"> - Facilite la participation de l'agent au regroupement de pairs. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. 		<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o l'élaboration du programme ; o les invitations/convocations ; o les remboursements des frais de déplacement des stagiaires sur présentation des justificatifs ; o la commande et le paiement des frais liés à l'hébergement et à la restauration. - Vérifie avec les stagiaires la validité du choix disciplinaire émis lors de l'inscription et transmet, si besoin, l'actualisation à Agrosup Dijon/Eduter/CNPR huguette.miquel@educagri.fr Tél. : 04 73 83 72 06 - Transmet un bilan du regroupement à la DGER/MAPAT avant le 28 novembre 2014

Regroupement disciplinaire, regroupement spécifique CFA-CFPPA et regroupement des directeurs de centre contractuels

L'établissement d'enseignement	Agrosup Dijon/Eduter/CNPR	DRFC
<ul style="list-style-type: none"> - Facilite la participation de l'agent contractuel. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration. - Convoque les agents et gère les coupons réponses pour l'inscription ferme - Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs. - Fournit la liste des participants aux DRFC. - Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs. - Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs. - Assure en lien avec Agrosup Dijon/Eduter/CNERTA la mise à jour de SAFO suite à la participation des agents à ces regroupements. - Transmet un bilan des regroupements à la DGER/MAPAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigne Agrosup Dijon/Eduter/CNPR sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration.